

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 34/2023 du 29 septembre 2023

OBJET : DELIVRANCE DE CONCESSIONS TEMPORAIRES AU CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 08 septembre 2023 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière (N° 8/31),

Considérant les demandes formulées pour obtenir des concessions temporaires dans le cimetière communal,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes règlementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est concédé à titre temporaire les concessions funéraires suivantes au cimetière communal :

N° de concession	Date de l'acte de concession
Concession N° 655	14 mars 2023
Concession N° 656 (Renouvellement de la concession N° 586 avec effet au 30 juin 2024)	29 septembre 2023
Concession N° 657	27 juillet 2023
Concession N° 658	14 août 2023

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 septembre 2023.

Fait à Mohon le 29 septembre 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

